

Adolescences délinquantes et espaces de vie : questions d'un néophyte aux architectes- urbanistes

Autor(en): **Pingeon, Didier**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **64 (1991)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129170>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ADOLESCENCES DELINQUANTES ET ESPACES DE VIE

QUESTIONS
D'UN NEOPHYTE AUX
ARCHITECTES-URBANISTES

I

Il n'est pas admissible d'attenter à l'autre, de lui faire violence, de s'approprier son bien. Le délit, quel qu'il soit, et qui que soit le contrevenant, est, en soi, répréhensible. Mais l'inconduite peut se comprendre, la débâche s'expliquer; les responsabilités en jeu peuvent être attribuées; on peut imputer les causes et les raisons, nommer ses sentiments, narrer ses représentations; on peut défaire ses propres préjugés, faire éclater la rumeur, démystifier certaines croyances, relativiser les chiffres. La compréhension est parfois l'ébauche de la tolérance. En fin de compte, le problème ne se pose pas tant en termes de gravité et de dommages, qu'en termes de liaison à l'objet, et d'interrelations entre les acteurs de la scène délinquante. Il s'agit bien d'une exhibition... Publique de surcroît! Donc d'un espace de consommation de l'acte délinquant. Le délinquant, la victime, et le public ne constituent pas, chacun pour soi, dans son petit univers, des entités séparées. Ils sont révélés l'un en fonction de l'autre, solidairement. Ils existent en interrelation — ou plus précisément, c'est l'interrelation qui les fait exister; en situation dans un contexte. Le plus souvent, ils ont des représentations les uns des autres, mais aussi de leurs espaces vitaux, qui laissent présager d'une volonté intégrative, et pas forcément, comme on a tendance à le croire, d'un inexorable mécanisme d'exclusion réciproque. Le spécialiste, paradoxalement, est parfois trop loin

de son objet. La réalité est parfois mal mesurée; ou perçue en démesure! A tel point qu'il devient laborieux d'y revenir : être réaliste, tout en sachant que la réalité est subjective, foncièrement!

Le huis-clos entre un délinquant et une victime, arbitré par un organe officiel, est une artificialité inconvenante et dangereuse. Parfois pathologisante. C'est dire qu'il est aisé de faire de quiconque un malade. De fait, l'espace du justiciable est aussi celui de la justice informelle. La justice officielle parfois est inutile; du moins prématurée. Trop s'en servir peut être nuisible. C'est dire la responsabilité du public, de l'auditoire, de la communauté de base, du contexte dans lequel émerge le conflit. Les sens donnés, et les sens cachés qui entourent la consommation de l'acte délinquant dévoilent bien l'importance de l'environnement — mais pas seulement — et mettent à nu certains processus d'incommunication.

L'architecte-urbaniste n'a-t-il pas un rôle considérable à jouer sur la scène de la délinquance? Bien au delà de ses compétences techniques et scientifiques, devrait-il être soucieux, constamment, d'une esthétique interrelationnelle, celle-là même qui permettrait l'existence de résolution primaire des conflits? Plus précisément, est-il en mesure de concevoir un environnement qui invite «Monsieur-Madame-Tout-Le-Monde» à régler toute une série de problèmes mineurs à l'intérieur de la communauté de base, sans recours incontournable aux spécialistes en la matière?

DES ARTISANS DU MÉTISSAGE

L'adolescent délinquant ne fait pas autre chose que de sortir de l'enfance par effraction; sans doute parce qu'on ne l'aide pas à s'y prendre autrement. Je n'affirme pas cela par complaisance envers l'adolescence délinquante. Il n'y a pas de jeunesse angélique. Elle est de chair, et comment! Et s'incarne en bien et en mal, s'illustre en transgression et en conformité. Excuser la faute, l'illicite de l'acte n'est pas de l'aveuglement. C'est simplement porter un autre regard; autrement réaliste. La délinquance de cet âge, vénielle, ordinaire la plupart du temps, fait davantage penser à un rite auto-initiatique qu'à une antisocialité manifeste. Les adolescents s'affranchissent de l'enfance par transgressions, parce que l'adulte que

nous sommes ne se soucie que fort peu des rites nécessaires à ce passage fondateur. Du coup, la dramatisation et la répression en la matière constituent des réponses à contre-courant, qui plutôt que d'autoriser la poursuite d'un processus normal de socialisation, créent une rupture de socialisation. Le dérapage social, à ce sujet, est bien plus grave que le dérapage individuel.

Et puis, la démonstration me semble faite que certaines réponses officielles, répressives, stigmatisantes, contribuent à la conservation de la déviance. De plus, l'existence même d'un appareil luxueux et sophistiqué de contrôle, de répression et de prise en charge contribue à créer, d'un côté, des mentalités de renvoyants, et de l'autre des mentalités d'assistés. Emettre une telle critique, c'est en quelque sorte faire de la provocation face à l'inertie qui caractérise ce système; ce système que je ne méprise pas, car ce serait le renforcer. Simplement, j'en appelle à autre chose, ne serait-ce qu'à l'inclusion des exclus dans une politique sociale globale. *L'urbanisme, le concept de l'habitat, en constituent-ils l'une des facettes?*

Enfin, j'ai découvert, que la communauté de base porte en elle des capacités non négligeables d'autorégulation et de résolution primaires des conflits. Elle a donc un rôle à jouer, même préventivement, en-deça du passage à l'acte délinquant. En ce sens, elle constitue une alternative aux réponses formelles et officielles à des situations problématiques. De fait, le mot alternatif est sans doute impropre, puisque c'est le non-judiciaire qui précède le judiciaire et non l'inverse. C'est la justice qui vient en contre-type de l'autorégulation primaire. C'est ainsi qu'elle a parfois tendance à piper les dés, à fausser le jeu. Des conditions doivent être pensées, et réunies, qui permettent la réémergence des mécanismes informels de résolution des problèmes et des conflits.

Reste une question. Une volonté politique et économique est nécessaire pour accepter de déplacer la résolution des problèmes sociaux dans l'espace de leur existence. Existe-t-elle? Et si oui, est-on prêt à en payer le prix?

La seule prévention, donc, est celle qui combat l'exclusion. *Les architectes se considèrent-ils, aussi et d'abord, comme des opérateurs sociaux?* Cette maturité qui consiste à refuser de déléguer à d'autres ce que l'on pour-

rait soi-même entreprendre, je l'ai discernée bien plus chez les gens ordinaires, chez le simple quidam que chez les spécialistes. Je n'ai pas interrogé d'architectes-urbanistes. Jusqu'à ce jour! *Comment se situent-ils, ces artisans du rapport entre les formes? Comment peuvent-ils être acteurs de retrouvailles entre voisins et familiers? Sont-ils favorable à un métissage maîtrisé, acceptant d'être acteurs d'un nouveau modèle culturel?* Métissage entre folie et raison, entre déviance et conformité, entre validité et handicap, entre races, entre âges, entre sexes. Deux cultures peuvent s'exclure, par prétention; par ignorance; ou par autosatisfaction. Elles peuvent aussi se rencontrer, s'interpénétrer et s'acheminer vers un enrichissement réciproque... Utopie, sans doute, mais féconde!

POUR UNE JUVÉNILITÉ INTÉGRÉE

Le délinquant juvénile n'est pas — ou rarement — un être en panne de surmoi. Il n'est pas loin de la conformité, il la revendique même. Il connaît bien l'illégalité de ses actes, il sait le code qu'il transgresse. Il ne s'en culpabilise pas forcément, non qu'il soit psychopathe, simplement pour lui «le jeu en vaut la chandelle». Il est prêt, parfois, à payer, au prix fort, ses inconduites. Momentanément, il lui faut développer — au risque de mourir — un autre projet que celui que ses aînés souhaiteraient pour lui, à sa place; se commettre en autres stratégies que celles qu'un adulte raisonnable prônerait. Mais qu'est-ce que la raison? Tout cela pour lui permettre, le temps de s'extraire du carcan de l'adulte qu'il va devenir, de survivre au subjectivement invivable. Le délit, entre autres expressions, s'inscrit dans l'éphémère de ce passage obligé. Le stigmatiser, c'est avouer que l'on n'a rien compris, que la prise de distance est vexante, que l'on croit trahis nos projets d'adultes... «après tout ce qu'on a fait pour toi».

Autrement, on peut intégrer la juvénilité. Se souvenir de cet âge nécessaire. En nostalgie du tout possible. Et aider le passage. Se retrouver en actes initiateurs. Dépasser la déviance, mais non l'annihiler. Apprendre que l'on peut développer des compétences, pour dévier *intelligemment*, pour ne point se retrouver, brutalement, «handicapé social». Les spécialistes s'y trompent parfois, qui veulent à tout prix — ils sont payés pour cela —

recentrer en urgence l'adolescent qui s'échappe. Et, parlant de crise, ont-ils compris qu'une crise se vit, qu'elle peut s'inscrire dans un rapport positif, que son expression peut se maîtriser, et qu'il n'est pas question de l'étouffer : elle resurgirait plus tard, autrement.

En amont de la réaction sociale formelle, la réaction sociale informelle semble mieux porter en elle le souvenir, mieux, ou du moins plus proche, de cette adolescence qui colore en teintes parfois *pétantes*, criardes, l'espace social. L'adulte a appris à se contenter, trop facilement, mais parfois contre son gré, du pastel! Certaines constructions invitent au vandalisme, comme certains étalages poussent au vol. *Que cherche-t-on, au juste, quand on enferme les gens dans cette incontournable anonymisation? Les gens point n'habitent, tout au plus logent-ils! Est-ce cela vraiment que l'on veut?*

LA RESPONSABILISATION PRIMAIRE

Un adolescent exprime un problème existentiel au travers d'un délit. Deux réponses, pour le moins s'envisagent : on peut s'en référer à une psychogénèse plus ou moins floue, à une pathologie généralement mal établie, à une dramaturgie, pour le décharger de sa responsabilité, pour lui dire, un peu coupable, que ce n'est pas vraiment de sa faute. Pauvres pères et mères! Et la jeunesse excuse. Cette intention, qui ne veut point charger, semble louable. Mais elle fait diversion, cruellement. A force d'atténuer la responsabilité, n'emprisonne-t-on pas le délinquant mineur dans un destin qui lui échappe. Ne devient-il pas le pion d'une vaste machination? Ce n'est pas ça qu'il a voulu. La quête d'identité quémende aussi la reconnaissance, violemment parfois. Le délinquant, à moins qu'il ne soit vraiment malade, se considère responsable de ses actes. Il sait fort bien que l'interdit ne se négocie pas. C'est «ou bien, ou bien». Il en attend de même de son auditoire. C'est bien cela, l'autre réponse possible : le rendre responsable, et l'enjoindre à prendre ses responsabilités : le mettre en obligation — il le demande — de réparer sous une forme ou une autre le dommage causé. Non par l'exil, non par la mise en résidence surveillée. Mais in vivo, dans l'espace public qui est le sien. Par un accord le liant à sa victime, ou, à défaut, à la communauté sociale qui est la sienne.

L'acte de responsabilisation est d'abord un acte de reconnaissance. On grandit en apprenant aussi à endosser un acte commis, et à le prendre sur soi; en soi.

Le quidam, lui, doit se méfier de ne pas trop se reposer sur les effets de manches habituels qui filtrent dans le prétoire. Certes, il faut mettre en scène la famille, le sein mal tété, l'Œdipe mal digéré, les copains «dissociés», les conditions d'existence crasses, certaines formes de misère, ou de précarité, qui peuvent motiver, et justifier tel ou tel dérapage, tel ou tel délit. Mais s'en contenter trahirait le confort de la résignation, de la compassion béate. Le prédéterminisme arrange bien des gens. Le public ne peut-il pas, lui aussi, se responsabiliser, dans ce sens qu'il appartient à la communauté d'émergence du délit. Il n'a pas à répondre d'actes qui ne le concernent pas directement, mais peut-être des causes ou des raisons qui les suscitent. La marque la plus tangible de ce qu'on pourrait appeler la responsabilisation primaire — devrait-on dire la responsabilisation première? — est bien la redécouverte, et la reconstruction de mécanismes d'autorégulation.

L'architecte peut-il et doit-il être un artisan de la médiation? Se considère-t-il comme un travailleur social?

ARTISTES DE LA CORDE RAIDE

Certes, l'opérateur social est un artiste de la corde raide. Quelle est sa responsabilité? On ne demande pas au policier de faire de l'éducation, ni au juge de faire de la sociologie. Ne demandons pas au travailleur social de faire de l'exclusion! Ni au pédagogue de faire de l'architecture. En droit de penser qu'un système de résolution primaire des conflits, donc de prévention primaire, diminuerait de moitié les dossiers des «psycho-sociaux», ceux-ci sont-ils prêts à déplacer leur champ de responsabilité? En quoi, et avec quelles convictions, peuvent-ils être des animateurs passagers d'autorégulation primaire? Et les espaces physiques qu'ils rencontrent, les écosystèmes les poussent-ils à la déportation ou à la régulation? C'est bien sous leur responsabilité qu'une délinquance primaire peut rester primaire, qu'une folie peut rester tolérable, qu'une cohabitation peut être acceptable. C'est sous leur responsabilité qu'une population peut se conscientiser aux mécanismes d'exclusion et d'exploitation qui

l'aliéner. Sont-ils intéressés à cette dérive? *Architectes, vous reconnaissez-vous un rôle dans la réactivation des responsabilités primaires?*

Pour moi, l'opérateur social — j'en suis un, d'une certaine façon — doit militer, dans une lutte particulière, spécifique, visant à établir de nouveaux rapports sociaux. Et à terme, travailler à sa propre disparition, quand il sera devenu inutile. Mais le sera-t-il? Il n'y aurait pas de plus belle fin... théoriquement. Ce n'est pas pour demain! Alors, en l'instant, ne pas se battre contre les murs, mais les déconstruire, pierre par pierre. Sortir du dogmatisme, fuir la chapelle, se départir de l'obscurantisme, du bureaucratisme. Avoir des objectifs plus clairs, et des frontières plus floues. Surtout, aller sur le terrain et s'y fonder, en prêtant ses compétences, en partageant celles des autres. Ne pas rechercher le succès, mais y contribuer. Se taire et écouter. Ne plus tirer les ficelles en faisant croire qu'elles se tirent toutes seules. *Aligner autrement les pierres? Est-ce possible? Et qu'on se rassure : il restera toujours des nécessités, des culs-de-jatte, des paumés, des sans-famille, qui momentanément nécessiteront une déportation... dans des constructions erigées spécialement et exclusivement pour eux...*

SE PRENDRE PAR LA MAIN PLUTÔT QU'ÊTRE PRIS PAR LES MENOTTES

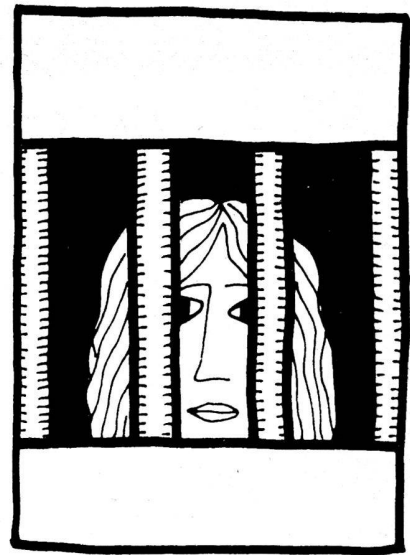
Le vol, l'agression, la fugue, le vandalisme, l'atteinte à l'autre s'originent souvent dans un ensemble de conflits, antérieurs, non résolus. On fugue pour mieux être retrouvé. On vole par incorporation, ou par auto-remboursement. On détériore des symboles trop exhibés. On se bat en désillusion. On déraisonne en miroir d'une raison dominante. Un enfant est battu, le bruit d'un voisin insupporte, un couple se divorce, un épicière vole son client, un jeune maraude au super-marché, un Noir est trop noir, un Blanc trop blanc, un ouvrier est exploité... rien que de très quotidien : dérives interlopes mineures. Mineures? Allons donc! Les conflits sont peut-être mineurs, aux yeux de tiers extérieurs, peu concernés; l'interprétation que les protagonistes en font, elle, est majeure. Et c'est cela qui compte; l'interprétation plus que la réalité. Il n'y a pas de petits problèmes, sans importance. Un conflit non réglé con-

duit à l'escalade. Il s'exprime dès lors en implosion : on se psychotise, on s'ulcère, on déprime, on s'aliène. Ou en explosion : on agresse, on vole, on persifle, on éructe. La vraie prévention est sur ce terrain-là. Plutôt que d'attendre le drame, on peut le précéder. Être attentif à ce qui dégénère. Familiers de l'espace quotidien — et de sa conception —, ce sont les protagonistes du conflit, aidés par des tiers voisins et neutres, qui portent en eux sa résolution. Point n'est besoin, souvent de l'intervention étatique. Point n'est besoin d'une justice, menottée par ses propres codes, qui nivelle le conflit, ou d'une psychiatrie, redoutable de diagnostics, qui le dramatise immanquablement. La solution — pour une part des conflits journaliers — est sans doute dans la promotion de réseaux communautaires de régulation, hors structures étatiques. En le lieu! *Mais quel lieu, avec quelle configuration, quelle esthétique?* Il n'est pas toujours judicieux de réparer une montre avec un marteau-piqueur!

Se prendre par la main, plutôt qu'être pris par les menottes, c'est imaginer le besoin de réseaux de solidarité. Même endormi, malgré soi, on ne redoute jamais la solidarité. Il faut trouver des alternatives à la routine des processus pénaux : s'activer en solutions différentes de la justice traditionnelle, en dehors d'elle, même si ces solutions doivent assumer quelques contradictions. Au total, la prévention de la délinquance, singulièrement de la délinquance juvénile, doit élire domicile dans les lieux de sa possible éclosion. A quand des communautés de base qui soient compétentes pour gérer les conflits; qui autorisent une visibilisation des problèmes plutôt que leur nivellement, ou leur renvoi; qui travaillent avec plutôt que contre les différences?

DES RÉSEAUX DE SOLIDARITÉ

Il est vrai que l'hétérogénéité entre habitants d'un quartier est réputée favoriser le conflit. Il est non moins vrai que les actes illégaux qui naissent dans ces grandes cités anonymisantes traduisent bien les tensions entre des cultures différentes. Certes, les méfiances suscitées par la confrontation de différences rend plus attentif au dérapage de l'autre. Il y a là un terreau favorable à la dénonciation. Mais dénoncer, sans autre, n'est jamais satisfaisant. Nous l'avons vu. C'est se priver d'un face-à-face fructueux. La constitution, provoquée, soutenue, initiée,



de réseaux de solidarité pourrait permettre d'inverser, partiellement, ces processus de détérioration des rapports sociaux. Faire tout pour que se rencontrent les identités culturelles, éthiques, linguistiques raciales. Pour que se reconnaisse l'autre différent. Croire à l'existence et à la légitimité d'autres croyances. Se cultiver de la différence. Apprendre à parler en parole, sans irrémédiablement la langue...

L'hétérogénéité sociale doit être employée à des fins positives; ne pas être constamment dramatisée. La multiplicité des points de vue, et des situations, même conflictuels, peut être garante d'un enrichissement réciproque. Pour autant qu'on veuille bien lui redonner les espaces d'expression qui lui font défaut, plutôt que la laisser s'enfermer dans la fantasmatisation, ou la répression. Il y a sans doute matière à reconstituer une entité sociale, à rassembler des composants divers, sans recourir, obsessionnellement, à l'extérieur. C'est lorsque l'on donne les moyens aux gens de se connaître entre eux, qu'ils en viennent à se reconnaître. *Architectes, urbanistes : à vos marques...!* Tel est le propos d'un néophyte en architecture dont l'objet est depuis fort longtemps la délinquance juvénile.

Didier PINGEON
Docteur en Sciences de l'Éducation,
chargé d'enseignement et responsable
de la subdivision Éducation Spéciale
à la Faculté de Psychologie
et des Sciences de l'Éducation,
Université de Genève